

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SEANCE DU 4 AVRIL 2018

Le 4 avril 2018, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Bernard PESEZ,

Procurations : Odile COCHETEL donne procuration à Pierre BOS

Catherine DEAT-BLEUZE donne procuration à Pierre HEBRARD

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :

26 mars 2018

Secrétaire de séance :

Jean-Maurice HEINRICH

PRIMITIFS 2018

Budget EAU

Section d'exploitation :

Dépenses : 269 141.87 €

Recettes : 269 141.87 €

Budget ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation :

Dépenses : 343 962.73 €

Recettes : 343 962.73 €

Budget REGIE DE TRANSPORT

Section d'exploitation :

Dépenses : 120 817.09 €

Recettes : 120 817.09 €

Budget COMMUNE

Section d'exploitation :

Dépenses : 786 005.80 €

Recettes : 786 005.80 €

Voté à l'unanimité.

Section d'investissement :

Dépenses : 223 615.58 €

Recettes : 223 615.58 €

Section d'investissement :

Dépenses : 324 299.86 €

Recettes : 324 299.86 €

Section d'investissement :

Dépenses : 65 846.45 €

Recettes : 65 846.45 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 491 505.56 €

Recettes : 1 491 505.56 €

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2018 : BUDGET REGIE DE TRANSPORT

Le conseil municipal décide d'attribuer au budget régie de transport une subvention d'équilibre de 10 300€ du budget principal permettant de compenser les services supplémentaires (piscine, sorties scolaires, pause méridienne...).

Voté à l'unanimité.

BUDGETS ANNEXES : TRANSFERT D'EXCEDENTS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors de la création des budgets annexes d'eau et d'assainissement, le budget principal avait versé des participations permettant de lancer les investissements de ces deux régies communales.

Ces budgets s'auto-équilibrant, le conseil municipal décide de transférer leurs excédents au budget principal 2018.

Voté à l'unanimité.

REHABILITATION BATIMENTS DE LA CURE ET DU LOCAL SYNDICAL : FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments de la cure et du local syndical, le conseil municipal décide de retenir le Crédit agricole, soit un prêt à moyen terme d'un montant de 180 000 € à taux fixe de 1.50% sur 15 ans.

Voté à l'unanimité.

REHABILITATION BATIMENTS DE LA CURE ET DU LOCAL SYNDICAL : CHOIX DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments de la cure et du local syndical, Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avis de la commission d'ouverture des plis et analyse des offres réunie le 29 mars 2018 :

(en € HT)		Montant de base	Option	Montant avec option
Lot n° 01 - désamiantage	POIZOT	16 995.00		16 995.00
Lot n° 02 - démolition / gros œuvre	EGC AUVERGNE	68 000.00	2 350.00	70 350.00
Lot n° 03 – ravalement de façades	IFC ENDUITS	40 138.50		40 138.50
Lot n° 04 – charpente / traitement des bois	SUCHEYRE	18 844.00		18 844.00
Lot n° 05 – couverture / zinguerie	SUCHEYRE	15 055.00		15 055.00
Lot n° 06 - menuiseries extérieures aluminium	DAGUILLON	35 280.00		35 280.00
Lot n° 07 – menuiseries bois	BONNET	18 922.05		18 922.05
Lot n° 08 - plâtrerie / peinture / isolation	BM FINITION	33 927.74		33 927.74
Lot n° 09 - serrurerie	INFRUCTUEUX			
Lot n° 10 – revêtements de sols souples	AUVERGNE SOLEMUR Groupe Bernard	5 890.00		5 890.00
Lot n° 11 - chape / faïence	PRADIER STEPHANE	4 327.50		4 327.50
Lot n° 12 - ventilation / plomberie / sanitaire	SIMON	19 195.25	47.00	19 242.25
Lot n° 13 - électricité	DU RANQUET	27 742.63	1 844.36	29 586.99
TOTAL		304 317.67	4 241.36	308 559.03

Le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis et analyse des offres,
Voté à l'unanimité.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : MODIFICATION - RENTREE 2018-2019

Le conseil municipal décide, après avis favorable du conseil d'école en date du 22 mars 2018 et une majorité des familles concernées, de supprimer les TAP et de revenir à la semaine de 4 jours comme suit :

PS/MS/GS/CP	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 - 12h00	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	
12h00 - 12h45	CANTINE			CANTINE	
12h45 - 13h40	PAUSE MERIDIENNE/SIESTE			PAUSE MERIDIENNE/SIESTE	
13h40 - 16h25	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	

CE/CM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h35 - 12h10	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	
12h10 - 12h45	PAUSE MERIDIENNE			PAUSE MERIDIENNE	
12h45 - 13h30	CANTINE			CANTINE	
13h30 - 14h10	PAUSE MERIDIENNE			PAUSE MERIDIENNE	
14h10 - 16h35	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE	

Voté à l'unanimité.

AUTORISATIONS DE DEPENSES : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire rappelle l'enquête de proximité réalisée par un étudiant pour le compte de la commune. Ce dernier a rendu les résultats de cette enquête. Monsieur le Maire propose de lui attribuer une somme de 150€ afin d'indemniser ses frais.

Le conseil municipal décide l'attribution d'une indemnité d'un montant de 150€.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CREATION D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un PEC à raison de 27 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions suivantes : animatrice de garderie, aide cantinière et préposée au ménage des écoles.

Voté à l'unanimité.

SERVICE COMMUN INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le conseil municipal décide de valider le principe de la prise en charge par RLV de l'instruction des actes d'urbanisme à compter du 1er mai 2018 (certificat d'urbanisme de type b, certaines déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, permis de construire valant autorisation de travaux).

Voté à l'unanimité.